

COMMUNE de DOLUS-LE-SEC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 25 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi vingt-cinq octobre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Date de la convocation 21 octobre 2021 transmise le 21 octobre 2021

PRESENTS : BROSSARD Marie-Pierre, CHAMPIGNY Jean-Louis, DOUCET Nadine, GIRARD Régis, GREGOIRE Benjamin, LATOUR Benoit LERSTEAU Mathieu, PELLETIER Corinne, MORICET Sandrine, RENAULT Anne-Marie, SAUTER Virginie et ONDET Frédéric.

ABSENTS EXCUSES : CARLIN Adeline, GHESQUIER Bertrand,.

Monsieur Benjamin GREGOIRE a été élu secrétaire de séance

Ordre du jour :

Points soumis à délibération

- PLU : proposition du bureau d'études Auddicé pour lancement de la procédure de modification du PLU. Compte rendu avancement projet lotissement. Proposition réunion DDT – Bureau d'études Auddicé
- Aménagement parc rue de l'éolienne
- Camion pizzas : redevance pour occupation du domaine public
- Budget : décision modificative n° 3, nouveau programme acquisition matériel cantine
- Décisions du Maire

Points non soumis à délibération

- Aménagement centre bourg : subvention amendes de police, préparation dossier subvention FDSR
- Fleurissement
- Compte rendu conseil d'école – Charte de ruralité – Inscription Terre de Jeux (JO 2024)
- Bulletin municipal 2022
- Plan prévisionnel d'épandage des boues
- Questions diverses

Délibération n° 2021-52-2.1

Objet : PLU - Bureau d'Etudes Auddicé pour lancement de la procédure de modification du PLU.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le PLU actuel a été approuvé le 3 mai 2016.

La commune souhaite faire évoluer son PLU sur deux objets :

- dix changements de destination
- le déplacement de la zone Af au lieudit Belêtre

Le bureau d'études Auddicé de Saumur a présenté en septembre 2021 le PLU de la Commune aux élus afin d'en connaître les principales règles.

Suite à cette présentation, le bureau d'études Auddicé a été sollicité pour établir une proposition financière pour une révision allégée du PLU.

La proposition financière comprend une tranche ferme s'élevant à la somme de 4.400 € HT et plusieurs options.

L'offre de prestations comprend une aide à la commune pour le suivi de la procédure : aide à la préparation des délibérations, courriers officiels, avis de presse et conseil pour la procédure administrative.

L'intervention du bureau d'études se déroulera en 3 phases :

1. Elaboration des pièces du PLU modifiées, saisine de MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale), puis mise en forme du dossier de révision allégée
2. Enquête publique
3. Approbation de la phase allégée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition du Bureau d'études AUDDICE pour la révision allégée du PLU de Dolus-le-Sec pour un montant de 4.400 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Délibération n° 2021-53-7.2.6

Objet : Camion pizzas - redevance pour occupation du domaine public

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis d'une redevance,

Vu la demande de Mme Morgane DUVAL, commerçante ambulante, sollicitant un emplacement sur la commune pour installer son camion pizza tous les vendredis de 17h30 à 21h30,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le stationnement du camion pizzas les vendredis de 17h30 à 21h30 sur le parking derrière la mairie
- fixe la redevance à 3 € par jour de présence
- charge Monsieur le Maire de prendre un arrêté octroyant un permis de stationnement sur le domaine public.

Délibération n° 2021-54-7.1.2

Objet : Budget - décision modificative n° 3

Conformément à la législation en vigueur, les prévisions inscrites au budget unique de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Certains crédits étant insuffisants, Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au budget au titre de la décision modificative n° 3 :

Section de fonctionnement

Dépenses

Compte		Montant
023	Virement section investissement	+2 800.00
022	Dépenses imprévues	+ 1 268.00

Recettes

Compte		Montant
73212	Dotation de solidarité communautaire	+ 4 068.00

Section d'investissement

Dépenses

Compte		Montant
202 - opération 107	Frais réalisation document urbanisme	+ 2 300.00
2188-opération 92	Ecole - Matériel Cantine Scolaire	+ 2 300.00

Recettes

Compte		Montant
021	Virement section fonctionnement	+ 2 800.00
1321	Subvention Plan relance cantine	+ 1 800.00

Après en avoir délibéré et considérant que les écritures s'équilibrent en dépenses et en recettes le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la délibération modificative n° 3.

Délibération n° 2021-55-7.6.4

Objet : Décisions du Maire

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu les délégations accordées à M. Le Maire,

- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions du Maire suivantes :

- **Décision n° 23-2021** : Concession de terrain dans le cimetière communal n° 387 d'une durée de 50 ans au nom de Mme BARBIER Lydia

- **Décision n° 24-2021** : Concession de terrain dans le cimetière communal n° 390 d'une durée de 50 ans au nom de Mme M. FOREST

- **Décision n° 25/2021** : Signature d'un devis d'un montant de 3439.08 € TTC auprès de l'Entreprise Eurovia Vinci de Joué Lès Tours pour la reprise de couche de base en grave bitume au carrefour de la route de Vou.

Points non soumis à délibération

- **Compte rendu avancement projet lotissement.**

Monsieur le Maire indique avoir repris contact avec les trois propriétaires des terrains situés à La Pennellerie à l'arrière de la mairie. Ils seraient vendeurs de la totalité de leurs terrains et non uniquement des parties constructibles. La mairie va contacter le service des domaines et le notaire afin d'avoir une estimation sur un potentiel prix de vente.

- **Proposition réunion DDT – Bureau d'études Auddicé**

Monsieur le Maire invite les élus à participer à une réunion de travail le 8 novembre 2021 à 14 h associant la commune, le bureau d'études Auddicé et la DDT afin d'étudier une éventuelle opération urbaine.

- **Aménagement parc rue de l'éolienne**

Monsieur le Maire indique que les négociations sont toujours en cours entre la mairie, le bureau d'études et l'entreprise.

- **Aménagement centre bourg :**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental nous informant de l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police d'un montant de 9 747.34 € représentant 27.51 % du montant des travaux HT relatif à l'aménagement de sécurité dans le centre bourg.

Une subvention sera également sollicitée au titre du FDSR pour ce projet. Monsieur le Maire propose de se réunir le lundi 15 novembre 2021 à 16 h en présence du Bureau d'études Lacaze afin de finaliser notre demande et d'ajouter si possible un aménagement pour améliorer la sécurité rue de la Gaillarderie (jardinières, radar pédagogique).

- **Fleurissement**

La commune souhaite s'engager dans une démarche participative de fleurissement. Les administrés intéressés par un fleurissement de leur pied de façade sont invités à se faire connaître en mairie. Une réunion sera organisée début 2022 pour établir une charte.

- **Ecole**

Le procès-verbal du conseil d'école du 18 octobre 2021 est remis à chaque conseiller. A la rentrée de septembre 2021, 82 élèves sont scolarisés. Les effectifs à venir étant en baisse, une charte de ruralité est en cours de rédaction pour prévenir toute fermeture de classe.

Le projet de charte doit mettre en évidence une modification structurelle de l'école. Plusieurs idées sont à l'étude et un partenariat a été sollicité auprès de l'Association Puzzle (projets liés à la citoyenneté, à l'environnement, à la culture et au sport, aux gestes de 1^{er} secours).

La commune va s'inscrire au Label Terre de Jeux 2024 pour s'engager dans l'aventure des Jeux Olympiques 2024. Ce label est destiné à mettre plus de sport dans le quotidien, partout en France.

- **Rénovation énergétique**

Suite à une rencontre avec Mme BOUC et Mme BEN YAHIA, chargées de mission transition énergétique à la Communauté de Communes, un premier bilan énergétique va être réalisé pour la mairie et les logements sociaux afin de solliciter une subvention au titre du Contrat régional de Solidarité Territoriale CRST.

- **Bulletin municipal 2022**

Réunion de la commission communication mardi 16 novembre 2021 à 18h30.

- **Plan prévisionnel d'épandage des boues**

Le plan prévisionnel d'épandage des boues issues de la station d'épuration de la Grange David été 2021 est transmis par mail pour information à chaque conseiller municipal.

- **Questions diverses :**

- Une habitante souhaite créer une page Facebook sur la commune de Dolus-le-Sec dans le but de créer du lien entre toutes les associations et les dolusiens.

- Monsieur le Maire d'Azay sur Indre souhaiterait que les communes limitrophes participent à sa manifestation « Label Eau , journée festive consacrée à l'eau avec tous les acteurs qui l'utilisent et la protègent : pêcheurs, techniciens, associations, vacanciers. Chaque commune pourrait réaliser un radeau.

- La Cérémonie du Souvenir du 11 novembre aura lieu à 11 heures mais ne sera pas suivie d'un vin d'honneur.
- Décoration de Noël. Faire poser les illuminations par l'Entreprise SAG Vigilec.
- Spectacle Nacel le 5 novembre 2021 à 20h30 à la salle des fêtes « Les Coureurs ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.